
Martine Vassal

La Présidente

2016/sc

ARRETE

**LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article L.3221-3 ;

VU la délibération n° 1 du conseil départemental des Bouches du Rhône du 2 avril 2015 nommant madame Martine VASSAL, Présidente du conseil départemental ;

VU l'arrêté du 21 janvier 2020 relatif à l'organisation des services du Département ;

VU l'arrêté n° 19/253 du 19 novembre 2019, donnant délégation de signature en matière d'emprunt obligataire ;

VU la délibération n° 2 du 14 avril 2020 du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, donnant délégation de pouvoir à madame la Présidente du conseil départemental suite à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid-19 ;

VU la délibération n° 3 du 14 avril 2020 du conseil départemental des Bouches-du-Rhône donnant délégation de pouvoir à Madame la Présidente du conseil départemental en matière de dette, trésorerie et de placement en vertu de l'article L.3211-2 du code général des collectivités territoriales ;

SUR proposition de monsieur le directeur général des services du Département ;

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20200430-20_00312-AR
Date de télétransmission : 30/04/2020
Date de réception préfecture : 30/04/2020

ARRETE**ARTICLE 1 – DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'EMPRUNT OBLIGATAIRE**

Concurremment délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Alain GAGLIANO, directeur des finances,
- Monsieur Hervé DOLLE, directeur adjoint du budget,
- Monsieur Philippe MEURISSE, chef du service gestion financière,
- Madame Marie-Dominique CICCOLINI, cadre de gestion financière budget et comptabilité.

. A l'effet de signer tout contrat, avenant, acte, formulaire, attestation, document utile ou nécessaire dans le cadre de la mise en place et l'actualisation du Programme d'émission de titres de créance Euro Medium Term Notes (EMTN) du département des Bouches-du-Rhône et de toute émission de titres de créance en application dudit Programme EMTN dans les conditions prévues par la délibération annuelle du conseil départemental relative à la gestion de la dette et de la trésorerie.

. A l'effet de signer tout contrat, avenant, acte, formulaire, attestation, document utile ou nécessaire dans le cadre de la mise en place, de l'actualisation et de la mise en œuvre du programme d'émission de titres de créance New European Commercial Paper (Neu CP) du département des Bouches-du-Rhône et de toute émission de titres de créance en application dudit programme Neu CP.

La présente délégation de signature s'étend à la signature de tout contrat, avenant, acte, formulaire, attestation et document utile ou nécessaire à toute opération dérivée (non spéculative) visant à assurer la couverture de taux ou, le cas échéant, de change, d'un ou plusieurs emprunts obligataires du programme EMTN.

La présente délégation de signature ne remet pas en cause les délégations dont peuvent par ailleurs être titulaires Monsieur Alain GAGLIANO, directeur des finances, Monsieur Hervé DOLLE, directeur adjoint du budget, Monsieur Philippe MEURISSE, chef du service gestion financière, Madame Marie-Dominique CICCOLINI, cadre de gestion financière budget et comptabilité.

ARTICLE 2

L'arrêté n° 19/253 du 19 novembre 2019 est abrogé.

ARTICLE 3

Le directeur général des services du Département ainsi que le directeur des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département.

A Marseille, le

30 AVR. 2020

La Présidente du conseil départemental



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20200430-20_00312-AR
Date de télétransmission : 30/04/2020
Date de réception préfecture : 30/04/2020